



## NOUVEAU MODÈLE DE TARIFS ET DE PRIX POUR 2026

### Mise à jour des informations

#### INFORMATIONS À L'ATTENTION DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Afin d'optimiser la gestion et de qualifier l'expérience des visiteurs dans la région, notamment sur les principaux points d'intérêt touristiques, l'IFCN, en collaboration avec l'Université de Madère (UMa), a procédé à la mise à jour et à la définition de la capacité de charge de tous les sentiers pédestres classés.

La capacité de charge est désormais répartie en *créneaux* de 30 minutes, afin d'échelonner la présence des visiteurs tout au long de la journée, du lever au coucher du soleil.

La réservation et la mise en vente des accès seront maintenues, comme c'est le cas aujourd'hui, par l'intermédiaire de la plateforme « SIMplifica ». Cependant, tous les visiteurs devront désormais s'enregistrer à l'avance, quel que soit leur âge ou leur statut.

#### 1. Opérateurs économiques (RNAVT et RNAAT) ayant signé un protocole avec l'IFCN

Pour l'année **2026**, les tarifs actuellement appliqués à l'ensemble des parcours actifs (3 €) seront maintenues. Elles concernent les visiteurs accompagnés par des opérateurs économiques (RNAVT et RNAAT) ayant signé un protocole avec l'IFCN.

Conditions :

##### Jusqu'à 30 jours à l'avance :

- La pré-réservation est possible sans émission de facture
- Les modifications et annulations peuvent être effectuées sans pénalité
- Pour les réservations confirmées le 30<sup>e</sup> jour : le paiement doit être effectué au moins 48 heures avant l'activité. Un délai de crédit de 28 jours est accordé.

##### Le 30<sup>e</sup> jour avant l'activité :

- Une facture est émise automatiquement sur la base des réservations confirmées.
- Pour les réservations confirmées entre le 29<sup>e</sup> jour et le jour d'utilisation, les factures sont émises automatiquement.
- Pour les réservations effectuées entre le 29<sup>e</sup> jour et la date de l'activité : le paiement doit être effectué dans un délai de 7 jours.

## **2. Grand public / Opérateurs économiques (RNAVT et RNAAT) sans protocole conclu avec l'IFCN**

Le grand public, ainsi que les visiteurs accompagnés par des opérateurs économiques (RNAVT ou RNAAT) sans protocole conclu avec l'IFCN, peut obtenir des accès moyennant le paiement d'une tarif supérieur (4,5 €, à l'exception du PR1 – Vereda do Areeiro), le paiement **étant effectué au moment de la réservation.** .

## **3. Reprogrammation et remboursements**

Il est adopté une politique de **reprogrammation** des accès ou de remboursement complet des sommes perçues, exclusivement lorsque des restrictions sont imposées sur les lieux d'intérêt par décision de l'IFCN.

## **4. Flexibilité**

Tant que la facture n'a pas été émise, des modifications des informations, des transferts de réservation ou l'annulation de la demande peuvent être autorisés.

En cas de conditions météorologiques défavorables, cette gestion peut être effectuée par l'IFCN via le back office, y compris par transfert de réservation.

Cependant, la possibilité de modifier une réservation après l'émission de la facture est actuellement en cours de développement et restera toujours soumise à disponibilité.

### **PR1 - Vereda do Areeiro**

Des travaux sont actuellement réalisés sur le PR1 – Vereda do Areeiro, dans le but d'assurer des conditions sûres et appropriées pour l'utilisation de l'intégralité de ce parcours pédestre classé.

La réouverture de ce parcours, fermé depuis août 2024, est prévue **pour avril 2026. Montants des tarifs à appliquer :**

- Jusqu'à la réouverture – Le parcours Vereda do Areeiro vers le points de vue da Pedra Rija : La tarif appliquée est équivalente à celle des autres parcours pédestres classés.
- Après la réouverture :  
  
La tarif d'accès sera révisée et les montants suivants entreront en vigueur :  
  
- **7 €** pour les visiteurs accompagnés par des opérateurs économiques (RNAVT ou RNAAT) **disposant d'un protocole signé avec l'IFCN;**

- **10,50 € pour le grand public** ou les visiteurs accompagnés par des opérateurs économiques (RNAVT ou RNAAT) **sans protocole signé avec l'IFCN.**

#### **4. Résidents de la Région autonome de Madère (RAM)**

L'accès **aux parcours pédestres classés** sous gestion de l'IFCN **est gratuit** pour les résidents de la Région autonome de Madère (RAM). Toutefois, un enregistrement et une **réservation obligatoires** sur le portail « SIMplifica » sont nécessaires, conformément au contrôle de la capacité de charge définie pour chaque parcours.